

**ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES**

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 6

OBJET :

Rapport sur l'eau au titre de
l'exercice 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch,
sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, Mme
HAGEGE-RADUTA, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM,
M. ESKENAZI (*à partir de 20h10*), Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH
M. CUSMANO
M. ARNOULT Procuration à M. BRIANCHON
Mme GROSJEAN Procuration à Mme BERRA
M. GELLER Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX
Mme PHILIPPON
Mme CHENET Procuration à Mme BONNET-
CHAMBON
M. BOUTRON Procuration à M. ZUILI
M. DUCHÈNE Procuration à M. ESKENAZI

Absents :

M. RAUMEL
M. LAYAIDA

Secrétaire de séance :

Maen TAYBI

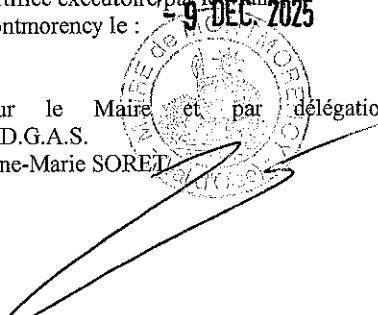
« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : **- 9 DEC. 2025**

Publiée le : **- 9 DEC. 2025**

Certifiée exécutoire par le Maire
Montmorency le : **- 9 DEC. 2025**

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



COMMUNE DE MONTMORENCY
Service Cadre de Vie

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 6

OBJET : RAPPORT SUR L'EAU AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'obligation faite aux communes par l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de présenter chaque année le rapport annuel des services de l'eau,

Vu le rapport adressé par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

Vu l'exposé présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 novembre 2025

Vu l'exposé présenté en Commission du Cadre de Vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports, et de l'Environnement du 20 novembre 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. DAUX,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 du SEDIF.

CLOS ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Maen TAYBI
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency